

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Emmanuelle TOSTAIN, Maire.

Présents : Mmes TOSTAIN, DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, Mme VALLIER, MM. BERGEZ-CASALOU, PEYROUTET, Mme MORGANTINI, MM. LOBBÉE, BEN HASSEN, Mme LAURIOUX, M. MARTIN, Mme PICQ.

Absents excusés : Mme VANDENBUSSCHE (pouvoir à Mme DUFAURE-MARTIN).

Absents : Mme MOEYAERT, M. DUCHEMIN.

Secrétaire de séance : M. BERGEZ-CASALOU.

Affiché le : 30 mars 2021.

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	NATURE DES DOSSIERS	VOTE
2021/03/01	Convention Territoriale Globale (CTG)	Unanimité
2021/03/02	Compte administratif 2020	Unanimité
2021/03/03	Compte de gestion 2020	Unanimité
2021/03/04	Affectation du résultat	Unanimité
	Questions et informations diverses	

La séance est ouverte et débute par l'approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 17/12/2020 et 27/02/2021.

➤ **Délibération n°2021-03-01 – Convention Territoriale Globale avec le partenaire institutionnel CAF et les communes de Salles, Saint-Magne, Belin-Béliet et LUGOS – Autorisation de signature.**

Dans le cadre du partenariat fort entre la CAF de la Gironde et les communes en matière de Petite enfance – Enfance – Jeunesse, tous les 4 ans, des contrats Enfance -Jeunesse sont rédigés et signés pour formaliser ce soutien, tant financier que d'accompagnement au développement de projets.

La CAF a officialisé la suppression des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et le déploiement du nouveau dispositif Conventions Territoriales Globales (CTG) par la circulaire du 17 janvier 2020.

Ce dispositif est la formalisation d'un acte politique amenant une réflexion à l'échelle du territoire (Val de l'Eyre) et a pour objectif de simplifier les démarches et les financements. Il élargit également le champ d'action à tous les domaines d'intervention de la CAF (action sociale, accès aux droits, parentalité, logement, mobilité, prévention, entraide et solidarité, animation de la vie locale...).

Les CTG sont contractualisées pour des durées de 4 ans avec des communes d'un même territoire (ou communautés de communes) afin de répondre au plus juste aux besoins des populations.

En septembre 2020, les cinq Maires des communes du Val de l'Eyre, ont donc décidé de co-signer ensemble la future CTG des communes du Val de l'Eyre.

La signature de la CTG aurait dû intervenir dans le courant de l'année 2020, mais les conditions sanitaires exceptionnelles ont fortement modifié le calendrier. La CAF a donc créé un Accord Cadre permettant de travailler à la rédaction de la CTG officielle de janvier à mars 2021.

Entre janvier et mars 2021, ce sont donc réunis 3 Comité de pilotage (COPIL) et 3 Comité technique (COTECH) ayant pour but d'élaborer le schéma de développement de la CTG. Les 5 communes se sont donc mis d'accord sur les points suivants :

- 4 priorités phares pour répondre aux besoins du territoires :
 - o Famille / Parentalité
 - o Action sociale
 - o Séniors
 - o Jeunesses

- La création de 4 groupes projets qui, dès avril 2021, développeront des actions pour répondre aux priorités précédemment citées

- Un pilotage du dispositif par les 3 coordinateurs déjà présents sur le territoire

Ci-joint la Convention Territoriale Globale des cinq communes du Val de l'Eyre annexée ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Madame la Maire à signer la Convention ci-annexée.

➤ **Délibération n°2021-03-02 – Compte administratif 2020.**

Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote, M. Verfaillie présente ce compte administratif

Le compte administratif 2020 du budget principal a été examiné par la commission des finances. Le résultat synthétique des comptes est le suivant :

Budget Principal

Section de fonctionnement :

DEPENSES de l'exercice : 915 139.42 €
RECETTES de l'exercice : 766 014.10 €
Résultat de l'exercice : - 149 125.32 €
Excédent antérieur reporté* : 830 205.48 €
(*excédent 2019 : 616 949.83 et excédent budget eau suite à transfert à CDC : 213 255.65 €)
Résultat de clôture : 681 080.16 €

Section d'investissement :

DEPENSES de l'exercice : 247 858.38 €
RECETTES de l'exercice : 140 052.80 €
Résultat de l'exercice : - 107 805.58 €
Excédent antérieur reporté* : 277 672.86 €
(*excédent 2019 : 181 425.05 € et excédent budget eau suite à transfert à CDC : 96 247.81 €)
Résultat de clôture : 169 867.28 €

Restes à réaliser en dépenses : 5 700 €
Restes à réaliser en recettes : 0 €

Il est précisé que les dépenses de fonctionnement incluent le transfert de l'excédent du budget eau potable de 213 255.65€ à la CDC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

➤ **Délibération n°2021-03-03 – Compte de gestion 2020.**

Le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur de Belin-Béliez est en concordance avec le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Délibération n°2021-03-04 – Affectation du résultat 2020.**

Le compte administratif de l'exercice 2020 a été adopté. Au vu du résultat de clôture du compte administratif, le conseil municipal est invité à procéder à l'affectation du résultat.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : déficit de 149 125.32 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002) : excédent de 830 205.48 €
Résultat de clôture à affecter : excédent de 681 080.16 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice : déficit de 107 805.58 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001) : excédent de 277 672.86 €
Résultat de clôture (RI 001) : excédent de 169 867.28 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 5 700 €
Recettes d'investissement : 0 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement : 0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation au budget 2021 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (RI 1068) :
0 €

En excédent reporté de la section de fonctionnement (RF 002) : 681 080.16 €.

➤ Questions diverses :

- Le Conseil Municipal ainsi que le personnel des services techniques tiennent à remercier sincèrement Madame Vallée pour le don à la collectivité de petits matériels et d'outillage.
- Des travaux d'amélioration du revêtement de chaussée vont être réalisés par le Département entre les mois de mars et juin sur la RD 110 route Champs de Seuze. Il s'agit de reprise de faïençage et de pelades.
- La parcelle 8b inscrite au programme des coupes 2021 a reçu une proposition d'achat par l'entreprise Beynel pour un montant de 52 880 € HT acceptée par la mairie. Le volume indicatif est de 899 m3.
- La préfecture a accusé réception de notre dépôt de dossier de subvention DSIL (remplacement de la chaudière de la salle des fêtes) jugé complet.
- Madame Vallier informe le Conseil que les travaux de remise en état des terrains de pétanque sont terminés. Quelques jours de patience sont nécessaires au tassement du calcaire.
- Mme Zielinski insiste sur l'entretien des fossés avec pour exemple celui le long de Ferrier dans lequel l'eau stagne toujours.
- Mme le Maire informe ses collègues que la reprise des dysfonctionnements et anomalies constatées sur le groupe scolaire sur le poste chauffage/ production d'eau chaude sanitaire cuisine est examinée par la CDC.
- Enfin, M. Bergez-Cazalou rend compte de sa participation à une visioconférence relative à la mise à 2x3 voies et à la mise à péage de l'A63. Les services de l'Etat renvoient l'examen de ce dossier à un calendrier plus lointain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30.